

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 avril 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre avril deux mille neuf

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**

**Excusé(e)s :**

**Jean-Philippe VALENTIN**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.  
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.*

*Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.*

*Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.*

*A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 39**  
**CONVENTION VILLE / CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES**  
**D'AUVERGNE (CEPA) SUR LA GESTION DU PUY-DE-CROUËL**  
-----

Les représentants du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne envisagent en accord avec les services municipaux un partenariat qui pourrait être mis en place sur le site du Puy-de-Crouël, site naturel appartenant au territoire communal.

A l'instar du partenariat mis en place en 2008 pour la préservation des abricotiers sur le site de Trémonteix, et celui relatif aux champs captants de Mezel, une convention pourrait être signée pour la préservation et la valorisation du site du Puy-de-Crouël.

Ce site, qui présente un grand intérêt sur le plan géologique comme sur le plan écologique, pourrait faire l'objet de trois types d'actions assurées matériellement et financièrement par le CEPA :

- ✓ Restauration et entretien permettant le maintien des espaces et des habitats d'intérêt écologique ainsi que des richesses géologiques,
- ✓ Information du public et sensibilisation des visiteurs,
- ✓ Suivi et évaluation des actions menées.

Ce partenariat pourrait être une opportunité de communication sur la mise en valeur du patrimoine territorial. Ainsi, dans le cadre de cette convention, la Ville aurait simplement à autoriser le CEPA à intervenir sur des territoires qui lui appartiennent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

**DELIBERATION**

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mai 2009

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe,  
Odile VIGNAL